

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 29 MARS 2023**

Date de la convocation  
23.03.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 28

L'an deux mille vingt trois  
le vingt-neuf mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAULT, Adjoint ;  
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER,  
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,  
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEGEARD, Mme BONNET, M. VIVIER, Mme LIEBOT.

*Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Sandra PROD'HOMME*

*Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT*

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à M. Benjamin GANDIER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 pour un accompagnement de la  
collectivité dans une démarche de développement durable avec le CPIE**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Soucieuse d'engager un programme d'actions, la commune de Loudun souhaite  
se faire accompagner pour une meilleure démarche de développement durable. Cet  
accompagnement pourrait se faire via le Centre d'Initiative à la Nature et à  
l'Environnement de la Vienne – CINEV labellisé CPIE .

En cohérence avec les orientations politiques de la ville, le programme d'actions  
s'articulerait autour de 3 axes :

- ⇒ Permettre l'éducation à l'environnement pour tous,
- ⇒ Communiquer sur les actions et les initiatives portées par la municipalité pour  
réaliser des objectifs de développement durable,
- ⇒ Encourager les citoyens à adopter un comportement responsable vis-à-vis des  
enjeux écologiques.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **12 AVR. 2023**

Publié le : **12 AVR. 2023**

Notifié le : .....

Lors de sa réunion du 16 janvier 2023, la commission « développement durable, écologie » a proposé les orientations suivantes :

- ⇒ Semaine de l'eau
- ⇒ Concours maisons fleuries
- ⇒ Atlas de la biodiversité
- ⇒ Jardins pédagogiques des écoles

L'association CPIE apportera son aide lors de projets concrets sur les thématiques retenues:

- ⇒ Préservation de la biodiversité dans son ensemble
- ⇒ Gestion de l'eau et des milieux humides
- ⇒ Le jardinage au naturel

L'engagement du partenariat serait de 4 ans avec une contribution de 2 000 € par an à la charge de la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement durable, Ecologie » en date du 16 janvier 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur la proposition de convention avec le CPIE Seuil du Poitou,
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document se rapportant au dossier.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

